



Paimpol, le 02 Septembre 2022

Objet : Convocation

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à l'**Assemblée Générale** de l'U.D.C.C.A.S des Côtes d'Armor le :

Vendredi 23 septembre 2022

A 13h30

Salle ISPAIA : 4 Rue Camille Guérin -22440 Ploufragan

A l'ordre du jour de l'assemblée générale :

1. Présentation et vote du rapport moral et du d'activité du mandat 2021.
2. Intervention du Conseil Départemental
3. Présentation des initiatives des C.C.A.S et C.I.A.S.
 - C.I.A.S G.P.A – Mme GUILLOU, Projet de coopération avec les CCAS et commune du territoire.
 - C.C.A.S de Lannion, Mme SOME, Projet autour de la précarité menstruelle.
 - C.C.A.S de Lamballe, Monsieur DELHOMME, la ville de Lamballe-Armor, Convention passée avec l'association France Alzheimer.
 - C.C.A.S de Paimpol, Convention de collaboration avec le département.
4. D.D.E.T.S – Mme GUYADER, Intervention sur le logement.
5. C.R.E.A.I – Mme LERMENIER, Présentation PLATOSS.
6. Présentation et vote du rapport financier

Afin d'organiser dans les meilleurs conditions cette assemblée Générale, je vous invite à confirmer votre présence ou transmettre les pouvoirs joints :

- Par mail : udccas22@orange.fr
- Par téléphone : 02.96.55.31.93

Je vous rappelle, que sans le quorum, l'Assemblée générale sera annulée.

Conformément à l'article 8 des statuts de l'UDCCAS 22, la tenue de l'assemblée générale nécessite un quorum de la moitié de ses membres présents **ou représentés** (par un pouvoir). Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses membres présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée Générale est titulaire d'une voix.

A l'avance, je vous en remercie, et vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Morgan RASLE-ROCHE

Président de l'UDCCAS 22
Adjoint au Maire
Délégué aux solidarités et à la santé
Ville de Paimpol

